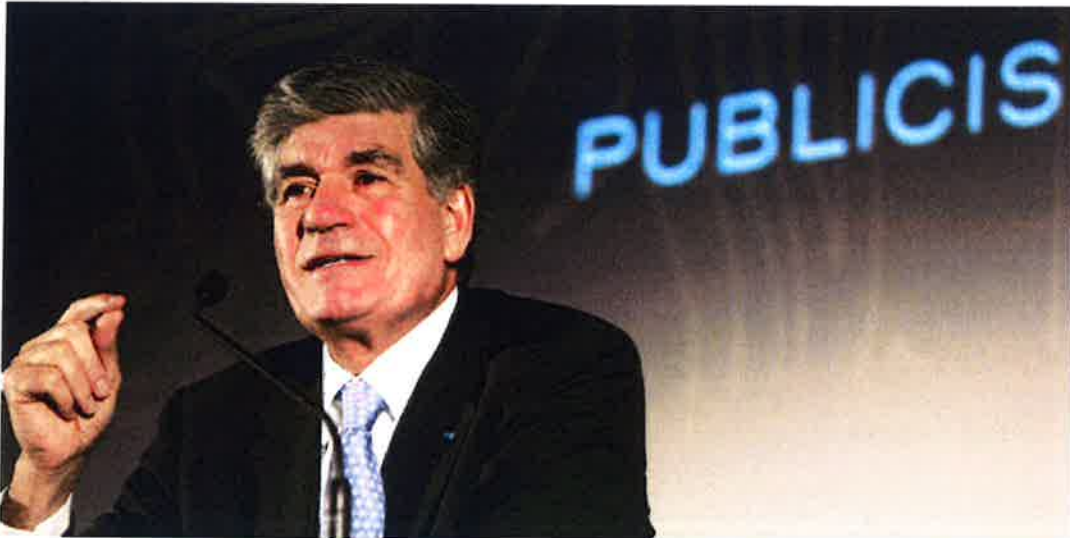


La fiscalité avantageuse des Pays-Bas attire toujours les entreprises

Publicis Omnicom Group y installera sa holding. Selon les dirigeants, il fallait un lieu "neutre".

LE MONDE | 30.07.2013 à 11h25 | Par Sandrine Cassini



Interrogé sur la faiblesse du marché européen, Maurice Lévy s'est réjoui que le marché français connaisse une évolution « positive quand le reste de l'Europe est en négatif ». AFP/JEAN-PIERRE MULLER

Le nouveau groupe de communication, qui naîtra de la fusion des groupes français Publicis et américain Omnicom, s'installera aux Pays-Bas. Dans une période où la "désertion fiscale" est l'objet d'une attention toute particulière, Maurice Lévy, le président du directoire de Publicis, a dû employer, dimanche 28 juillet en présentant ce mariage, ses meilleurs talents de communicant pour justifier cette expatriation.

Les Pays-Bas auraient été choisis car il fallait trouver un lieu "neutre" pour le nouveau siège, qui ne soit ni la France ni les Etats-Unis, afin qu'aucune des deux parties ne se sente lésée.

"Bien sûr, nos avocats et nos fiscalistes nous ont conseillé d'aller en Irlande ou au Luxembourg. Mais nous ne voulions pas être associés à l'optimisation fiscale. Là, c'est neutre", a également martelé le dirigeant.

"LES AMÉRICAINS APPRÉCIENT SA STABILITÉ JURIDIQUE ET FISCALE"

Le président du directoire n'a, par ailleurs, pas hésité à rappeler qu'avant lui Air France KLM, EADS, ou l'alliance Renault-Nissan - "un groupe où l'Etat a des intérêts" - ont déjà choisi les Pays-Bas comme quartier général.

Même si les dirigeants ont assuré que les centres opérationnels resteraient à Paris et à New York, le futur Publicis Omnicom Group ne pourra toutefois pas se contenter d'une simple boîte aux lettres aux Pays-Bas. La nouvelle entité devra prouver que le holding est un centre de décision, en y tenant ses conseils d'administration ou en y installant son top management.

Aux Pays-Bas, un pays qui a l'habitude d'accueillir des holdings du monde entier, la nouvelle entité va profiter de la souplesse du droit des sociétés. Si le pays est de longue date très apprécié outre-Atlantique, c'est notamment parce que *"les Américains apprécient sa stabilité juridique et fiscale"*, analyse Philippe de Guyenro, avocat au sein du cabinet Reinhardt Marville Torre.

CO-DIRECTION

L'alliance est présentée comme une fusion transatlantique "entre égaux". Le nouveau groupe passera à terme sous les commandes de l'Américain John Wren, PDG d'Omnicom. Mais, pour

l'instant, le futur géant de la communication a prévu un schéma de gouvernance selon lequel les patrons respectifs de Publicis et d'Omnicom, M. Lévy et M. Wren, codirigeront l'entreprise pendant trente mois.

"En France, le système de double gouvernance n'aurait pas pu être sécurisé. L'assemblée générale des actionnaires aurait pu le défaire", assure-t-on au sein du cabinet d'avocats Darrois Villey Maillot Brochier, qui a conseillé Publicis.

Parmi les principaux "facteurs de stabilité" offerts aux entreprises qui s'installent aux Pays-Bas figure la possibilité de négocier en amont avec le fisc un "Advance Tax Agreement" : cette disposition leur permet d'éviter les mauvaises surprises et limite les risques liés à d'éventuels redressements.

PALETTE D'AVANTAGES

Au niveau fiscal, les Pays-Bas offrent une palette d'avantages. *"Les dividendes transférés par les filiales à la société mère sont complètement exonérés, alors qu'en France, ils sont taxés à 5 %", souligne Philippe de Guyenro.*

Encore plus intéressant, les plus-values réalisées sur les cessions de titres sont également défiscalisées. *"En France, le taux effectif d'imposition sur les plus-values est d'environ 4 %", commente l'avocat fiscaliste. Voilà qui confère un véritable avantage aux actionnaires.*

"Les transferts de sièges sociaux aux Pays-Bas, comme celui de l'alliance Renault-Nissan étaient à la mode en France quand il n'y avait pas de disposition sur les cessions de titres, avant donc la niche Copé votée en 2004", commente un autre expert fiscaliste.

EN FRANCE, CADRE CONTRAINT

Les groupes sont incités à loger aux Pays-Bas leur centre de financement, qui s'endette et prête de l'argent à toutes les filiales du groupe.

En France, le cadre est très contraint. Le fisc regarde de près ces montages. Il cherche à savoir si l'entité prêteuse n'inscrit pas des charges liées à ces prêts trop élevées dans ces comptes, de façon à réduire les bénéfices imposables, dans un pays où la fiscalité est élevée.

Enfin, même s'il semble moins concerné par cette option, le futur groupe Publicis Omnicom pourrait aussi profiter des exonérations consenties sur l'exploitation des droits de propriété intellectuelle, comme le font des groupes comme Google.